



COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022 à CARENTAN-LES-MARAI (Saint-Hilaire-Petitville)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

DÉLIBÉRATION

CS 2022/11 Finances locales – Décisions budgétaires - Budget et comptes – Approbation du Compte Administratif 2021

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Caentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Sylvain LETOUZE (*pouvoirs de Valérie LAISNEY et Cédric NOUVELOT*), Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (*pouvoir de Hervé MARIE*), Françoise LEROSIGNOL, Thierry LETOUZE, Patrick THOMINES (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – *pouvoir de Jean-René LECHATREUX*), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Marie-Agnès HEROUT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place – *pouvoir de Françoise PHILIPPE*), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Désert)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marie COUELLIER (Région Normandie), Jean-Louis HARDY (Chambre de Métiers de la Manche), Matthieu LEBLOND (Finances publiques de Saint-Lô), Jean-Luc MICHEL (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Cédric NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Hervé **MORIN** (président de la Région Normandie), Gwenaëlle **DUPONCHEL** (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL Normandie), **Directeur** de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire), Christophe **GERVAIS** (DDTM du Calvados)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, François **STREIFF**, Jean-Baptiste **WETTON**

Nombre de votants : 28 membres + 10 pouvoirs

Soit un quorum de 38 membres sur 58

CS 2022/11 Finances locales – Décisions budgétaires - Budget et comptes – Approbation du Compte Administratif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le taux d'exécution des **dépenses de fonctionnement** est de 81,4 %. Ce taux, plutôt faible, résulte pour les comptes les plus importants :

- du ralentissement d'activité induit par la crise sanitaire telles les fournitures de petits équipements, les études et recherche, les prestations pour rémunérations d'intermédiaires et les publications
- de la mise en œuvre du nouveau contrat de nettoyage de la Maison du Parc où les modalités d'exécution et le décompte du service induisent un report des paiements en 2022
- des vacances de postes intervenues en cours d'année et n'ayant pas donné lieu à un recrutement de renforts : Directrice du Parc, Responsable service communication, ... ainsi que des postes de renfort créés restés vacants : Chargé d'inventaire comptable, assistant RH
- d'engagements sur le Fonds de transition écologique suite aux appels à projets « Ma commune en transition » et « Assistance à l'ingénierie pour le bâti en terre », le premier appel à projets ayant donné lieu à une subvention réglée de 3 000 € pour 160 000 € d'engagement et le second, à aucun règlement sur les 80 000 € attribués (deux fois 40 000€)

	CA 2020	CA 2021	Evolution
011 - Charges à caractère général	631 876 €	779 155 €	23,3%
012 - Charges de personnel	1 671 048 €	1 676 761 €	0,3%
65 - Autres charges (dont subventions)	251 348 €	211 193 €	-16,0%

Entre 2020 et 2021, les charges de personnel sont quasi-stables, en progression de 0,3 %. En revanche, les charges à caractère général sont en progression de 23 % notamment en lien avec la première édition des « Envolées ». Le budget de cette opération des trente ans du Parc a été de 125 912 € financé par la DRAC à hauteur de 20 000 € et la Région Normandie à hauteur de 43 000 € dans le cadre du programme d'actions 2021. C'est un net solde de 62 912 € qui a été pris en charge par le budget général notamment grâce aux excédents.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20220315-DELIB_CS2022_11-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le taux d'exécution des **recettes de fonctionnement** est de 109 % ce qui est plutôt un bon taux d'exécution. Toutefois, celui-ci est marqué par un remboursement de plus de 100 K€ de la garantie Gras savoye pour « des personnels absents de longue durée ».

Les crédits européens (FEADER) et Programme Interreg CobBauge (autres participations) sont supérieurs au prévisionnel compte-tenu de versement de solde de crédits :

- travaux d'entretien de 2016 à 2020 sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie : 100 420,73 €
- réfection d'un système des habitats biomorphosédimentaires 2016 sur la RNN de Beauguillot : 11 321,24 €
- cartographie et suivi de la colonie de phoques 2017 sur la RNN de Beauguillot : 16 871,40 €
- programme Interreg CobBauge du 20/03/2019 au 31/03/2021 : 235 772,97 €

Ces dépenses de fonctionnement modérées et ces recettes de fonctionnement supérieures au prévisionnel, dégagent une épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) 2021 conséquente, similaire à 2018, après deux années plus contrastées.

Epargne brute (en Euros)					
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Avec dépenses et recettes exceptionnelles	33 976	553 200	840 830	38 549	575 115
Sans dépenses et recettes exceptionnelles	33 815	553 626	-149 993	-168 313	544 237

Les fluctuations conséquentes de l'épargne brute, d'une année sur l'autre, sont sans incidence quant à l'appréciation de la capacité de désendettement du PNR puisque le PNR n'a aucun encours de dette. Même si au BP 2021, une mobilisation de 500 000 € d'emprunt a été inscrite sans que celui-ci ait été mobilisé en cours d'exercice, au terme de l'année 2021, le PNR n'a pas d'encours de dette.

Le taux d'exécution des **dépenses d'investissement** est faible à 17 %. Il résulte du statu quo quant à l'engagement des travaux importants de réhabilitation/rénovation de la Maison du Parc qui seront dès lors, à engager en 2022.

Les **recettes d'investissement** sont marquées par le versement anticipé d'une subvention d'investissement de l'Etat de 154 994 € pour les futurs travaux d'aménagement de la réserve de Beauguillot.

En synthèse, l'exercice budgétaire 2021 présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Recettes.....	371 965,66 €
Dépenses.....	165 103,70 €
Résultat de l'exercice.....	206 861,96 €
Résultat antérieur.....	66 271,93 €
Résultat cumulé (excédent).....	273 133,89 €

Restes à réaliser

Recettes.....	35 988,50 €
Dépenses.....	107 056,41 €
Solde.....	- 71 067,91 €

FONCTIONNEMENT

Recettes.....	3 261 094,88 €
Dépenses.....	2 796 426,22 €
Résultat de l'exercice.....	464 668,66 €
Résultat antérieur.....	2 263 657,52 €
Résultat cumulé (excédent).....	2 728 326,18 €

Selon la réglementation en vigueur, la présidente du Parc sort de la salle afin de ne pas ~~prendre part au vote.~~

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20220315-DELIB_CS2022_11-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 présenté ci-dessus.
 - **AUTORISE** la présidente à signer les documents afférents.
- ADOPTÉ à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 06 avril 2022

Françoise LEROSIGNOL, Présidente
Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-James-du-Mont
50500 CAARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr